

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30**

N° 3 - 114 / 2013 : REVALORISATION DE LA COTISATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE RIVIÈRE TARN

**L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphane GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Noël RAMON,

**Membres suppléants présents non votants :** Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 32**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2013****N° 3 - 114 / 2013 : REVALORISATION DE LA COTISATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE RIVIÈRE TARN**

Pilote : Hydraulique assainissement

Autres services concernés : Direction générale, Finances et budget

**Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,**

Par délibération du 20 décembre 2005, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a adhéré au Syndicat Mixte de Rivière Tarn (SMRT).

Au titre de sa compétence optionnelle en matière « de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie », elle participe aux études d'intérêt général, à l'animation et la coordination des actions relatives à la gestion intégrée de la rivière Tarn et de son bassin versant, et notamment le suivi, l'animation et la réalisation du contrat de rivière Tarn (81).

Depuis le 31 mai 2006, les cotisations des communes, des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes au SMRT, calculées en fonction de la population DGF située dans le bassin versant du Tarn, sont fixées à 0,20 €/habitant

Ces cotisations (28 410 €) ajoutées à celle du CG81 (20 590 €) constituent les unques fonds propres du syndicat (49 000 €) dont le **budget de fonctionnement s'élève à 190 524 € (CA 2011)**.

Une analyse du budget de l'année 2013 fait apparaître :

<i>des économies sur les dépenses de fonctionnement :</i>	<b>Dépenses</b>
location locaux :	<b>-2 500 euros</b>
absence de besoins en équipement :	<b>-1 600 euros</b>
 <i>dépenses de fonctionnement supplémentaires :</i>	
évolutions salariales statutaires 2012/2011 : -	<b>+2 600 euros</b>
charges salariales et patronales supplémentaires par rapport à 2012 pour le poste de chargé de mission « valorisation de la vallée du Tarn » : -	<b>+3 000 euros</b>
 <i>des pertes de recettes de fonctionnement :</i>	
diminution des subventions du Conseil régional sur les opérations de communications sur les opérations de communication et de sensibilisation du SMRT (Interventions pédagogiques en milieu scolaire, fête de la rivière) :	<b>+9 600 euros</b>
arrêt de l'alde CAE-CUI (contrat d'insertion) :	<b>+3 300 euros</b>

**Le déficit prévisionnel par rapport à l'année 2012 s'élève à plus de 14 000 euros.**

Le syndicat a fait valoir qu'il n'était pas possible de réduire les dépenses à due concurrence au titre de l'exercice en cours.

Afin de rétablir l'équilibre du budget du syndicat, le comité syndical réuni en date du 28 juin 2012 a délibéré en faveur d'une revalorisation de la cotisation statutaire à hauteur de 0,10 euros par habitant soit une **dépense supplémentaire de 8 252 euros pour la communauté d'agglomération à partir de 2013**

L'évolution ainsi proposée représente une augmentation de 30 %.

La revalorisation proposée de la cotisation ne concerne que les communautés de communes et les communautés d'agglomération et vient compenser essentiellement la diminution des ressources liées aux charges variables notamment de par le retrait du conseil régional.

La prise en compte des contraintes générales pesant sur les ressources actuelles et futures des collectivités locales nécessite la plus grande vigilance sur les modifications des différentes contributions.

L'intérêt des actions du syndicat à l'échelle du bassin versant du Tarn est indéniable. Par conséquent il est proposé d'acter exceptionnellement la revalorisation de la contribution de 0,10 euros par habitant. Le montant total de la contribution serait donc au total de 0,30 euros par habitant de la communauté d'agglomération.

Cependant et dans la conjoncture actuelle, il est expressément spécifié que la communauté d'agglomération ne saurait faire face à de nouvelles augmentations de la cotisation destinées à équilibrer de façon pérenne de nouvelles charges du syndicat. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération reste défavorable à toute évolution statutaire du syndicat ayant pour conséquence une augmentation de la contribution de ses différents membres. A l'instar du conseil général, la communauté d'agglomération souhaite figer sa contribution mais reste cependant prête à examiner au cas par cas et pour des actions particulières et ciblées des modalités de financements exceptionnels.

Il vous est donc proposé d'acter la revalorisation de la cotisation au syndicat mixte de rivière du Tarn de 0,10 euros par habitant et de figer cette contribution dans le cadre des missions et compétences du syndicat.

### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général de collectivités territoriales ;

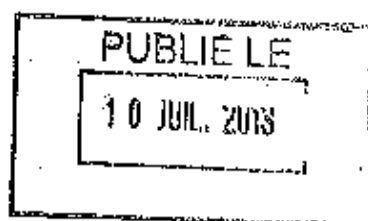
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 23 avril 2013,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'approuver à titre exceptionnel la revalorisation de la cotisation statutaire par habitant à 0,30 centimes d'euros par habitant, avec engagement du syndicat de rester sur des missions exclusives d'études et de sensibilisation des publics dans un cadre d'actions clairement défini.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront inscrites au budget général.



Pour extrait conforme,  
Fait le 2 juillet 2013,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

